



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU MARDI 26 MAI 2026 À 19 H**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **mardi 26 mai 2026** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Jérémy Laplante, maire  
Madame Francine Guité, conseillère

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Sont absents :

Mesdames Gina Samson, Nancy Anglehart et Marie-Andrée Côté, conseillères  
Messieurs Dany Cyr et Christian Grenier, conseillers

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à madame Francine Guité, conseillère au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2026-05-177

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes*, la majorité des membres du conseil constitue un quorum pour l'expédition des affaires, et que le maire est réputé l'un des membres du conseil pour former le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** le quorum est ainsi fixé à quatre (4) membres du conseil à la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls deux (2) membres du conseil sont présents et que par conséquent, le quorum requis par la loi n'est pas atteint;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 327 de la *Loi sur les cités et villes*, deux membres du conseil, à défaut de quorum, peuvent ajourner une séance à une date ultérieure, trente minutes après la constatation du défaut de quorum, et qu'un avis spécial de cet ajournement doit être donné, par le greffier, aux membres du conseil absents lors de l'ajournement, l'heure de l'ajournement, le nom des membres du conseil présents, le jour et l'heure où cette séance a été ajournée sont inscrits dans le livre des délibérations du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins 30 minutes se sont écoulées depuis la constatation du défaut de quorum;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajourner la séance à une date ultérieure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, maire

**APPUYÉ PAR** madame Francine Guité, conseillère

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QU'**À 19 h 34, la présente séance extraordinaire est ajournée à une date ultérieure, soit au lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20 h.

2026-05-178

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Résolution soumise au veto du maire le 12 mai 2026 – Nomination du comité des commémorations du 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac
6. Proposition alternative – Nomination du comité des commémorations du 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, conseiller/conseillère

**ET RÉSOLU À XXXXXXXXXXXX DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2026-05-179

#### **5. RÉOLUTION SOUMISE AU VETO DU MAIRE LE 12 MAI 2026 – NOMINATION DU COMITÉ DES COMMÉMORATIONS DU 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE PASPÉBIAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**DE CRÉER** un comité organisateur de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac. Cette proposition se lit comme suit :

**CONSIDÉRANT** la résolution 2026-04-117 autorisant le lancement d'un appel public de candidatures pour la création d'un comité consultatif citoyen pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac qui sera souligné en 2027;

**ATTENDU QUE** la planification, l'organisation et la tenue de telles festivités nécessitent la mise en place d'une structure dédiée;

**CONSIDÉRANT QUE** huit (8) personnes intéressées à faire partie du comité ont déposé leur candidature;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Paspébiac adopte ce qui suit :

1. **CONSTITUTION** : De procéder à la création du « Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Paspébiac », agissant à titre de comité ad hoc composé des personnes représentantes suivantes :
  - Madame Chantal Denis, citoyenne - Site historique National de Paspébiac;
  - Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives à la Ville;
  - Monsieur Marc Loisel, citoyen de Paspébiac;
  - Monsieur Robin Roy, représentant des « Moussaillons »;
  - Monsieur Steve Delarosbil du groupe « Quimorucru »;
  - Monsieur Steven Delarosbil du groupe « Quimorucru »;
  - Madame Nancy Gagnon, professeur de théâtre de l'EPP;
  - Monsieur Éric-Robert Joseph, citoyen et technicien chez Télévag;
2. **MANDAT** : Le mandat du comité est de planifier, organiser, promouvoir et assurer le déroulement de l'ensemble des activités et projets entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire;
3. **RESPONSABILITÉS** : Le comité devra notamment :
  - Élaborer une programmation préliminaire et un échéancier;



8. **FONCTIONNEMENT** : Le comité sera présidé par monsieur Dominick Briand, directeur de la Culture et du Patrimoine et se réunira selon la fréquence jugée nécessaire, en faisant rapport régulièrement au conseil municipal.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, conseiller/conseillère

**ET RÉSOLU À XXXXXXXXXXXX DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS** que la séance soit levée. Il est xx h xx.

\_\_\_\_\_  
Jérémy Laplante, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Langlois, directeur général et greffier